

VILLE de ROYAN

OBJET :

Casino Municipal :
Caution bancaire

EXTRAIT DE LA DELIBERATION
de la Délégation Spéciale de la Ville de Royan

Séance du 17 Mars 1959

2 orig + 1 copie
Compt. 20. S. 19
+ caution

59041

Le dix sept mars mil neuf cent cinquante neuf à onze heures

MM. PERAUD Pierre, BICHON Roger, DUMONT René, composant la Délégation Spéciale de la Ville de Royan se sont réunis pour examiner différentes questions concernant la gestion municipale

Par lettre en date du 11 Mars 1959, M. Laplacette, Directeur gérant de l'entreprise France et Colonies demande qu'une caution bancaire soit substituée au cautionnement de 2.730.000 frs qui a été constitué par retenues sur les situations de travaux présentées.

Le Directeur de l'exploitation provisoire de la concession donne par lettre du 14 Mars un avis favorable à ce projet, conformément à l'article 16 du cahier des charges signé le 21 Mars 1958 approuvé le 22 Mai 1958.

La Délégation Spéciale,

Vu la demande de M. Laplacette

Vu l'engagement de la Compagnie Algérienne de Crédit et de Banque.

Vu l'article 16 du cahier des charges concernant la reconstruction du Casino Municipal

Vu l'avis de M. Bévière, Directeur de l'exploitation provisoire de la concession

décide

d'autoriser le remplacement du cautionnement de 2.730.000 frs versé par l'entreprise France et Colonies par une caution personnelle et solidaire de la compagnie Algérienne de Crédit et de Banque, siège social 50, rue d'Anjou à Paris.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé en registre M. les membres de la Délégation Spéciale

VU

ET APPROUVE

LA ROCHELLE le 18 mars 1959

Le Préfet

signé: BRUNEL

Le Président

de la Délégation Spéciale,

Pour copie conforme
Mairie de Royan, le 19 Mars 1959

R. DUMONT



[Handwritten signature]